Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260707-B_DEL_2026_083-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2026

Date de convocation : **Date d'affichage :**	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 10 12

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin, à 08 Heures 30, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis

Absents :
DELABARRE Sylviane, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David

Absents ayant donné pouvoir :
BOUGEOT Frédéric donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GELY-PERNOT Aurore

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260707-B_DEL_2026_083-DE

N° B_DEL_2026_083

Objet **Intercommunalité**

Conseil de développement - Demande de subvention 2026 au Conseil Régional de Bretagne

Une dotation annuelle de la région de Bretagne d'un montant de 3 803 € est mobilisable pour le fonctionnement du conseil de développement du Val d'Ille-Aubigné.

Le Conseil régional appréciera les dossiers qui lui seront transmis sur :

- leur représentativité territoriale, thématique, générationnelle, femmes/hommes

Le plan de financement prévisionnel des dépenses subventionnables en 2026 :

Art.	NATURE	Dépenses	Recettes
012	Frais de personnel (20 % ETP brut chargé)	10 400€	
611	Prestation extérieure (Animation/Formation)	4 650€	
6257	Frais de réception	1 500 €	
6251	Voyages et déplacements	500€	
6236	Communication	2 500€	
6281	Cotisation réseau des CD bretons	850€	
7472	Subvention région		3 803€
Autofinancement			16 597€
Total	Fonctionnement du conseil de développement	20 400 €	20 400 €

Le différentiel (16 597 €) est pris en charge par le budget principal de la Communauté de communes.

Monsieur le Président propose de valider le plan de financement prévisionnel 2026 ci-dessus et de l'autoriser à solliciter ce financement auprès du Conseil Régional de Bretagne.

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2026

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE le plan de financement prévisionnel concernant le fonctionnement du conseil de développement sur l'année 2026,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la subvention de 3 803 € auprès du conseil régional de Bretagne.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 06/07/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame SENTUC Véronique

Le Président,